



LE 12 SEPTEMBRE 2016

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 12 septembre 2016 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

7773-120916 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

- . C.C.U.
 - . Rapport des permis août 2016
- . ADMINISTRATION
 - . Rapport budgétaire août 2106

7774-120916 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2016**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016.

7775-120916 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

a) Journal des annulations	(1 100,00 \$)
b) Journal des annulations	(837,78 \$)
c) Journal des chèques 1601583 – 1601617	227 905,74 \$
d) Journal des chèques 1601618 – 1601620	1 204,11 \$
e) Journal des chèques 1601621 – 1601627	69 991,36 \$
f) Journal des annulations	(177,36 \$)

7776-120916 **CHÂTEAU MONT STE-ANNE – COMPTE DE TAXES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser la radiation des intérêts et de la pénalité concernant le compte de taxe de l'unité 346 et de leur permettre de conserver le droit de payer en trois (3) versements.

7777-120916 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1206 CONCERNANT LA MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX,**

ATTENDU l'adoption du projet de loi 83 le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de loi 83, toute municipalité doit, avant le 30 septembre 2016 modifier son Code d'éthique et de déontologie des élus;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1206 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé : Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauré. »

7778-120916 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1207 CONCERNANT LA MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU l'adoption du projet de loi 83 le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de loi 83, toute municipalité doit, avant le 30 septembre 2016 modifier son Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1207 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1168 intitulé : Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Beauré. »

7779-120916 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1208 INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION**

ATTENDU l'adoption du projet de loi 83 le 10 juin 2016;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1208 intitulé : « Règlement déléguant au directeur général ou à la directrice générale adjointe le pouvoir de former des comités de sélection. »

7780-120916 **MANDAT À FERNANDEZ COMMUNICATION**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner le mandat octroyer à Fernandez Communication pour la préparation de la conférence de presse pour l'ouverture du Centre multifonctionnel des loisirs au montant de 4 875 \$ plus taxes.

7781-120916 **DÉCÈS DE M. YVAN BLOUIN – ANCIEN EMPLOYÉ DE LA VILLE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner le don de 150 \$ fait auprès de la Société Alzheimer de Québec lors du décès de M. Yvan Blouin, ancien employé de la Ville.

7782-120916 **FORUM MONDIAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE – GSEF2016 DU 7 AU 9 SEPTEMBRE 2016 – MME MICHÈLE ABDELNOUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'autorisation donnée à Mme Michèle Abdelnour afin de participer au Forum mondial de l'économie sociale et d'autoriser le remboursement des dépenses. Les frais d'inscription étant de 725 \$.

7783-120916 **COLLOQUE ANNUEL FONDATION RUES PRINCIPALES LE 20 OCTOBRE 2016– INSCRIPTION MME NANCY PELLETIER ET MME MICHÈLE ABDELNOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser Mmes Nancy Pelletier et Michèle Abdelnour à participer au colloque annuel Fondation Rues Principales le 20 octobre 2016 et d'autoriser le remboursement des dépenses. Les coûts d'inscription étant de 295 \$ par personne taxes incluses.

7784-120916 **HYDRO-QUÉBEC – ATELIER D'INFORMATION AUX MUNICIPALITÉS – (MME MICHÈLE ABDELNOUR)**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser Mme Michèle Abdelnour et M. Roch Lemieux à participer à l'atelier d'Hydro-Québec et d'autoriser le remboursement des dépenses.

7785-120916 **JOURNÉE ANNUELLE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME À SAINT-EUSTACHE LES 14 ET 15 OCTOBRE 2016 (M. RENAUD + MME ABDELNOUR + M. BLOUIN)**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Pierre Renaud, Mme Michèle Abdelnour et M. Christian Blouin à participer à la Journée annuelle de Formation de l'Association québécoise d'urbanisme à Saint-Eustache les 14 et 15 octobre et d'autoriser le remboursement des dépenses. Le coût d'inscription est de 220 \$ plus taxes par personne.

7786-120916 **SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à la servitude en faveur d'Hydro-Québec sur le lot 5 701 960 (raccordement du bâtiment « Unico » rue Industrielle).

7787-120916 **ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, présentée par le trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'ordonner à la greffière (ou greffier adjoint), conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le **16 novembre 2016 à 14 h** et ce, à l'Hôtel de Ville de Beupré situé au 10995 rue des Montagnards, Beupré.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à la liste déposée sous la cote 120916-01.

Il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

7788-120916 **MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de nommer M. Jean-François St-Pierre ou M. Gilles Carrier, son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la ville, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à l'hôtel de ville au 10995 rue des Montagnards le **16 novembre 2016 à 14 h**.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires, soit les montants indiqués au document

déposé à la résolution #7787-120916 avec les intérêts à jour au 16 novembre 2016. Les frais et déboursés seront imputés aux propriétaires visés par la présente conformément à la Loi.

7789-120916 **MANDAT À DERICO EXPERTS-CONSEIL – RUE DE LA FALAISE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « DeRico Experts-conseil » afin de préparer un rapport sommaire d'évaluation des parties de lot 24-86 et 27-298, le tout suivant l'offre de services du 2 septembre 2016 au montant de 1 500 \$ plus taxes (volet A) en ce qui a trait aux volets B et C, si nécessaire, les travaux seront exécutés au tarif horaire.

7790-120916 **PUBLICITÉ LE SOLEIL CAHIER SPÉCIAL MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une publicité d'une ½ page couleur dans le cahier spécial « La MRC de La Côte-de-Beaupré » du journal Le Soleil, le 2 octobre prochain au montant de 2 802 \$ plus taxes.

7791-120916 **DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES**

ATTENDU l'adoption d'un nouveau règlement imposant des règles plus strictes le 1^{er} janvier 2014;

ATTENDU la baisse du nombre d'inspections et la diminution des effectifs au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que des visites sur le terrain se faisaient tous les cinq (5) ans et un rapport annuel était publié chaque année;

ATTENDU que cette surveillance a maintenant disparu, remplacée par une auto surveillance des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de ne pas diminuer le nombre d'inspections afin de respecter l'augmentation des contrôles prévus au règlement adoptée le 1^{er} janvier 2014.

7792-120916 **RÉSOLUTION D'APPUI – MRC LES ESCOUMINS**

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie;

ATTENDU QUE les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes des municipalités;

ATTENDU QU'il n'est prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'appuyer la MRC Les Escoumins dans sa démarche afin que le MAMOT mette en place un programme de subvention pour aider financièrement les municipalités qui devront, avant le 1^{er} septembre 2017, procéder à l'inspection de leur réseau d'eau potable pour y déceler les fuites et les réparer, ainsi qu'à déterminer, acquérir et installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et un échantillon déterminé de résidences de la municipalité.

7793-120916 **REMBOURSEMENT DE DÉPENSES À M. SERGE SIMARD**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le remboursement des dépenses de M. Serge Simard à titre d'accompagnateur de l'équipe de tournage de la vidéo promotionnelle de la Ville.

7794-120916 **LE RENDEZ-VOUS DE L'HABITATION 2016 - SOCIÉTÉ HABITATION DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Pierre Renaud à participer au colloque qui se tiendra le 14 novembre 2016 au Centre des congrès de Québec, au coût de 135 \$ et d'autoriser le remboursement des dépenses.

7795-120916 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1209 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 994 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ POUR : AUTORISER, DANS CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE, LE STATIONNEMENT DE NUIT DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SAUF LORSQUE DES FEUX DE SIGNALISATION ÉLECTRONIQUE ORANGE ONT ÉTÉ INSTALLÉS ET CLIGNOTENT**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1208 intitulé : « Règlement numéro 1209 modifiant le règlement 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour autoriser, dans certains secteurs de la Ville, le stationnement de nuit durant la période hivernale, sauf lorsque des feux de signalisation électronique orange ont été installés et clignotent. »

7796-120916 **PROJET D'ENSEIGNE ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Attendu que la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré a déposé des croquis pour une demande de permis pour le remplacement de l'enseigne identifiant l'aréna, immeuble sis au 10991, rue des Montagnards;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, sections 1 à 3, la demande du certificat est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'enseigne suivant les croquis déposés.

7797-120916 **PROJET DE MODIFICATION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (11 100 AVE ROYALE)**

Attendu que M. Daniel Deschênes a déposé au nom de la propriétaire de l'immeuble sis au 11 100, avenue Royale une maquette et des photos pour une demande de certificat pour la modification d'un bâtiment accessoire en élevant les murs et en modifiant la forme du toit;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que le service de l'urbanisme est d'avis qu'en effectuant la transformation du bâtiment accessoire, il y aurait lieu d'ajouter dans la forme du toit, des brisis pour l'intégrer au style mansardé du bâtiment principal;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la maquette et des photos déposées en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet ne contrevient pas aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la transformation du cabanon tel que présenté.

7798-120916 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (67 BOUL. BÉLANGER)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 67, boulevard Bélanger a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture

développé pour le bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du garage suivant les plans déposés.

7799-120916 **CHALETS MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (89, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 89, rue du Beau-Séjour a déposé des plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'immeuble.

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 du chapitre 3, tout projet de rénovation extérieure de l'immeuble est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'ils assurent le respect du cadre bâti et de l'architecture développés dans la copropriété quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation.

7800-120916 **BOUCLAGE DES BASSINS ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les travaux de bouclage des bassins et le transfert budgétaire du poste # 03-932-00-729-04 au poste #03-941-00-729-07 d'un montant de 38 000 \$.

7801-120916 **FABRIQUE DE BEAUPRÉ – TOURBE POUR LE COLUMBARIUM**

ATTENDU la demande de la Fabrique de Beupré afin que la Ville fournisse la tourbe nécessaire afin de compléter les travaux d'aménagement autour du columbarium;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat de la tourbe, dépense évaluée approximativement à la somme de 400 \$.

7802-120916 **OUVERTURE D'UN POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE JOURNALIER-OPÉRATEUR (2^E AFFICHAGE)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à procéder au 2^e affichage du poste de chef d'équipe journalier opérateur.

7803-120916 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

ATTENDU que la Ville de Beauré a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU que la Ville de Beauré doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que :

- La Ville de Beauré s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Beauré s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- La Ville de Beauré s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- La Ville de Beauré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- La Ville de Beauré s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

7804-120916 **AUTORISATION PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 – ENTREPRISES GNP – AVE ROYALE**

Considérant les recommandations positives de la firme CIMA+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte progressif #6 des travaux de l'avenue Royale Ouest;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 79 084,84 \$ plus les taxes soit 90 927,79 \$ et payable par le règlement 1171, le tout conditionnellement à la réception des quittances.

7805-120916 **AUTORISATION SIGNATURE ORDRES DE CHANGEMENT #1 À 16 TRAVAUX DE L'AVENUE ROYALE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer les ordres de changement #1 à 16 concernant les travaux de l'avenue Royale, lesquels ont été approuvés par la firme d'ingénieur « CIMA+ ».

7806-120916 **MANDAT TETRA TECH QI inc. - AIDE TECHNIQUE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme « Tetra Tech QI inc. » afin de fournir une aide technique pour procéder à une demande d'aide financière pour le « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées » (FEPTEU), le tout suivant l'offre de services daté du 9 septembre 2016, basé sur un tarif horaire avec un maximum budgétaire de 5 000 \$ plus les taxes.

7807-120916 **MANDAT TETRA TECH QI inc – ASSISTANCE TECHNIQUE – ENVIRONNEMENT ET AUTRES POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme « Tetra Tech QI inc. » afin de fournir une assistance pour la réalisation de la phase 1 environnementale, de la description technique de terrains incluant une visite et la coordination pour la réalisation des relevés et des études géotechniques pour les travaux d'infrastructures planifiés en 2017 dans le cadre du FEPTEU et de la TECCQ 2014-2018, le tout suivant l'offre de services daté du 12 septembre 2016, basé sur un tarif horaire avec un maximum budgétaire de 7 500 \$ plus les taxes.

7808-120916 **MANDAT TETRA TECH QI inc – DÉFINITION DES TRAVAUX, PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET ESTIMATION POUR PLANS ET DEVIS TRAVAUX MUNICIPAUX FEPTEU ET TECQ 2014-2018**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme « Tetra Tech QI inc. » afin de fournir une aide technique incluant la définition des travaux, la planification stratégique des travaux et à une estimation pour les travaux d'infrastructures planifiés en 2017 dans le cadre du FEPTEU et de la TECCQ 2014-2018, le tout suivant l'offre de services daté du 12 septembre 2016, basé sur un tarif horaire avec un maximum budgétaire de 9 000 \$ plus les taxes.

7809-120916 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #15 – UNIGERTEC – CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2016 (1 003 180,57 \$)**

Considérant les recommandations positives de la firme MDA Architectes et de M. Denis Boucher concernant le paiement du décompte progressif #15 des travaux de construction du centre multifonctionnel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 872 520,61 \$ plus les taxes soit 1 003 180,57 \$ et payable par le règlement d'emprunt numéro 1177, le tout conditionnellement à la réception des quittances.

7810-120916 **AUTORISATION DE PAIEMENT MDA ARCHITECTES SERVICES D'ARCHITECTURE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS FACTURE #95761**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement à MDA Architectes de la facture #95761 au

montant de 8 250,00 \$ plus les taxes soit la somme de 9 485,44 \$ et payable par le règlement d'emprunt numéro 1177.

7811-120916 **ASSOCIATION DE SOCCER DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES –
TARIFICATION SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder une réduction du tarif horaire à 30 \$ plus les taxes à l'Association de soccer des Premières-Seigneuries.

7812-120916 **NOMINATION DE JEAN-PHILIPPE GRENIER À TITRE DE
RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LA PLUME D'OIE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de nommer Jean-Philippe Grenier à titre de responsable de la Bibliothèque La Plume D'Oie.

7813-120916 **AUTORISATION SIGNATURE MODIFICATION ENTENTE AVENANT
#13 AVE MDA ARCHITECTES CONCERNANT LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la modification à l'entente soit l'avenant 13 avec la firme MDA Architectes concernant le Centre multifonctionnel des loisirs.

7814-120916 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauré désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beaufré prévoit la formation de 41 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte de Beaufré en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte de Beaufré

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et quelques questions et commentaires ont été émis concernant :

- Le tarif qui sera chargé au Club de Kayak pour le nouveau bâtiment.

7815-120916 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 33.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe